



Non respect du contrat de travail

Par **orricode**, le **30/05/2010** à **07:33**

Bonjour,

j'ai été embauché le 19/05/2010 en cdd jusqu'au 28/09/2010, en tant que chauffeur livreur encaisseur coefficient 155, échelon 2. Sur mon contrat il est écrit : mr f... , sera soumis à l'horaire en vigueur dans la société pour sa catégorie d'emploi, à savoir un départ vers 4 heures, retour vers 12 h.

hors il s'avère que je commence vers 1h voir 2 h ou 3 h du matin et que je suis de retour vers 12h voir 13h ou 14h. en plus des que je suis de retour à l'entrepôt, je passe au moins une demi heure avec un responsable pour vérifier le retour des marchandises agro- alimentaire (frais, sec, congelé) on ne me paye pas ces heures en plus, ni on me les fait récupérer.

on me dit qu'il faut impérativement livrer tout les clients qui sont chargés dans le camion que je prend le matin pour faire la tournée, vu qu'il y en a entre 15 et 25 clients dans différents secteurs de la région PACA, on me dit de commencer de bonne heure.

ma question est ce qu'ils ont le droit de me faire des heures en plus, et doit on me les payer ou les récupérer. que puis-je faire contre cela. merci de me répondre. cordialement

Par **basket**, le **31/05/2010** à **15:24**

les heures supplémentaires, doivent être ou payés ou récupérés, si récupérés c'est bien sûr avant la fin du contrat, donc dans votre cas payés, je pense que vous détenez la preuve de ses heures par vos disques de conduite, vous devez les réclamer dans 1 premier temps à

vosre employeur par courrier ar ,et s il ne vous régularise pas par assignation au conseil des prud hommes,bon courage